



Comprendre et conduire la transformation des ESAT

OBJECTIFS

- Maîtriser les impacts des différentes réformes du secteur (Plan de transformation des ESAT, Loi Plein Emploi, etc.) sur le cadre réglementaire, notamment en termes de renforcement des droits des travailleurs et de sécurisation des parcours,
- Renforcer la démarche inclusive des ESAT et développer des parcours individualisés favorisant la montée en compétences,
- Adapter les pratiques et postures professionnelles pour encourager le pouvoir d'agir des travailleurs (autodétermination).

POUR QUI ?

Professionnels d'ESAT
(prioritairement moniteurs, ETS,
chargés d'insertion...).

PRÉ REQUIS

Etre en activité en ESAT.

NOMBRE DE STAGIAIRES

12 maximum.

DURÉE

2 jours / 14 h.

COÛT

Intra-muros : 3 600 € nets exonérés de la TVA, frais du formateur inclus. Déjeuners à la charge de l'établissement d'accueil.

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

- Alternance d'apports théoriques, méthodologiques et de cas concrets,
- Animation interactive entre stagiaires et formateurs (questions/réponses, partage d'expériences),
- Selon les formations : quiz, questionnaire, mises en situation, études de cas, démarche réflexive, jeux de rôles, travail en sous-groupe, etc.,
- Projection de supports lors de la formation (diaporama, vidéos, documents techniques, etc.),
- Mise à disposition de supports pendant et à l'issue de la formation,
- Utilisation de vidéoprojecteur, tableau blanc, paperboard.

MOYENS D'ÉVALUATION ET DE SUIVI

- Feuille de présence,
- Evaluation de l'acquisition des objectifs par le formateur selon les moyens, pédagogiques utilisés lors de la formation
- Evaluation de la formation par les stagiaires,
- Certificat de réalisation et attestation de compétences.

INTERVENANT

Didier RAMBEAUX ou Sébastien HONORÉ ou Pierre BARRANDE ou Gilles GROSERRIN



PROGRAMME ET DÉROULÉ

Le programme tient compte des réformes (plan de transformation des ESAT, Loi pour le plein emploi et ses décrets, rapports IGAS, ...).

Chaque demi-journée commencera par un tour de table : le premier pour présenter et recueillir les attentes des participants, les suivants pour valider les acquis.

JOUR 1

de 9h00 à 12h30 : les évolutions du cadre réglementaire

- L'environnement réglementaire et institutionnel : la mission des ESAT, le cadre législatif (Loi de 2022-2, Loi du 11/02/2005 : contenu, outils, statut du travailleur), rôle MDPH/CDAPH, la notion de non-discrimination, le virage inclusif ;

de 13h30 à 17h00 - le renforcement des droits des travailleurs et la sécurisation des parcours

- Réaffirmer le rôle des ESAT en tant que « Bouclier social » ;
- Accroître les droits des travailleurs et leur pouvoir d'agir (récupération dimanches, jours fériés, délégué des personnes, instance mixte, ...);
- Élargir les trajectoires professionnelles.

JOUR 2

de 9h00 à 12h30 - l'impact sur l'évolution du modèle économique

- De la naissance des ESAT à la mondialisation : la valorisation du volet économique, enjeu majeur de la mission médico-sociale des ESAT ;
- L'inscription des ESAT dans une démarche inclusive : favoriser le droit commun et la porosité avec le milieu ordinaire, transformer l'offre économique des ESAT, développer les partenariats (SPE, EA, Emploi accompagné, ...);
- Le renforcement des parcours individualisés par la formation professionnelle : le principe d'éducabilité, la construction de PPI et le développement des compétences, le carnet de parcours et de compétences, formation et professionnalisation.

de 13h30 à 17h00 - l'impact sur les pratiques professionnelles

- La mission des professionnels : accompagner / animer, organiser et gérer la production / développer les compétences ;
- L'autodétermination des travailleurs : définition et objectifs / le travailleur co-auteur de son parcours / renforcer le pouvoir d'agir des travailleurs ;
- La distance et la posture professionnelle : la juste distance dans l'accompagnement / le savoir être et la posture du professionnel / les risques dans la relation professionnel/TH ;
- Évaluation de la formation, échanges et conclusion.